



Demandes de SUBVENTIONS

Afin de vous guider dans vos demandes de subventions, voici un récapitulatif non exhaustif de celles auxquelles votre club, ligue ou comité peut prétendre.

1. Principe général :

Pour toutes associations sportives, il **existe différents types de subventions**, mobilisables à plusieurs niveaux : la commune, l'intercommunalité, le département, la région, la Fédération et l'Etat.

Ces aides peuvent financer :

- Le fonctionnement
- Un projet / un évènement
- Un investissement (matériel, équipement)

Un socle commun est généralement obligatoire pour toutes les demandes :

- Etre une association déclarée loi 1901,
- Avoir souscrit le contrat d'engagement républicain (obligatoire depuis 2022, décret n°2021-1947),
- Disposer d'un numéro de SIRET actif,
- Etre à jour dans ses comptes et ses statuts,
- Avoir un compte bancaire au nom de l'association,
- Posséder un compte sur LeCompteAsso, la plateforme unique de dépôt des demandes de subventions de l'Etat,
<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>
- Pour les financements ANS et Fédération, être affilié à la FFFD.
- Pour certaines subventions publiques, le porteur de projet doit pouvoir justifier d'au moins un exercice budgétaire (-> Ex : PSF : les associations ne sont pas éligibles à une subvention l'année de leur création).

2. Les différents niveaux :

Niveau communal / intercommunal :

Ce niveau est bien souvent votre **premier interlocuteur**, au plus proche de vos besoins.

Les grandes catégories d'aides communales et intercommunales sont :

1. Subvention de **fonctionnement** :

FÉDÉRATION FRANCAISE DE FLYING DISC

Athlética 64 Rue des Bouquinvilles, 95 600 Eaubonne

Tel : 09 53 68 14 83 Info@ff-flyingdisc.fr www.ff-flyingdisc.fr

N° Siret: 434 423 943 00043



- ➔ Aide annuelle classique, souvent basée sur le nombre et le type de licenciés. Selon les communes, les demandes sont généralement à faire pour la rentrée de septembre ou en janvier-février.
- 2. Subvention **exceptionnelle** / projet :
 - ➔ Pour l'organisation d'un tournoi, d'un événement, d'un stage...
 - ➔ Pour la participation à un événement organisé par la commune/ l'intercommunalité (ex : forum des associations, participation à des animations type vacances sportives, activité liée à la vie communale...).
- 3. Aides **en nature** (très importantes et à valoriser sur les bilans financiers) :
 - ➔ Mise à disposition de gymnase/ terrain.
 - ➔ Prêt de matériel (frigo, tente, sono...).
 - ➔ Mise à disposition de personnel (concierge, service technique ..).
- 4. Soutien **logistique** :
 - ➔ Communication (bulletin municipal, panneau lumineux, site internet, réseaux sociaux...).
 - ➔ Transport (prêt de camionnette...).

Niveau départemental :

Chaque département **organise ses propres appels à projets** sportifs.

Vous pouvez ainsi vous renseigner à différents endroits au niveau de votre département :

- au service des sports / jeunesse / vie associative de votre **conseil départemental**.
- à votre Comité Départemental Olympique et Sportif (**CDOS**).
- à votre Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) pour les appels à projet du Fond de Développement de la Vie Associative (FDVA).

Les actions régulièrement soutenues comprennent :

1. L'aide au **fonctionnement** des clubs : souvent ciblé vers les jeunes, les féminines, les amateurs, le handicap.
2. L'aide aux **événements** sportifs de type compétitions nationales ou internationales.
3. L'aide **sociale liée au sport** : sport et insertion, sport handicap, sport santé, sport pour tous.
4. L'aide à l'**investissement matériel** (corbeilles de DG, tees...).

FÉDÉRATION FRANCAISE DE FLYING DISC

Athlética 64 Rue des Bouquinvilles, 95 600 Eaubonne

Tel : 09 53 68 14 83 Info@ff-flyingdisc.fr www.ff-flyingdisc.fr

N° Siret: 434 423 943 00043



5. Pour le **FDVA** : plutôt destiné aux petites associations. Soutien global au fonctionnement ou à un projet innovant.

Comme ces aides dépendent de chaque département elles sont **très variables d'un endroit à l'autre** de la France, mais aussi d'une année sur l'autre.

Il ne faut donc pas hésiter à **consulter les appels à projets** de votre département **chaque année** (parfois ils sont publiés vers le mois d'octobre, d'autres fois plutôt en janvier..).

Niveau régional :

Tout comme les départements, les **conseils régionaux** développent leurs propres politiques sportives régionales, souvent en complément des dispositifs nationaux.

Vous pouvez également vous orienter vers :

- votre Comité Régional Olympique et Sportif (**CROS**).
- la Délégation Régionale Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (**DRAJES**) de votre région.

Les principaux blocs d'aides existants, généralement accessibles via une plateforme en ligne après appel à projets, sont les suivants :

1. Aide aux **équipements sportifs**.
2. Aide au sport de haut niveau.
3. Aide **aux événements majeurs** ayant un rayonnement régional/ national/ international.
4. Aide thématique : sport féminin, handicap, transition écologique du sport.

➔ Les dossiers sont généralement à déposer entre janvier et mars.

Niveau fédéral :

Un **appel à projet annuel** est proposé par la FFFD.

Une lettre de cadrage indiquant les critères d'éligibilité est envoyée aux structures.

Les critères d'éligibilité sont propres à la Fédération et sont généralement tournés autour de l'emploi, le développement d'une section, l'aide aux petits clubs.

➔ Appel à projets vers le mois d'octobre.

Niveau étatique :

Pour pouvoir prétendre à ces aides, il faut obligatoirement **passer par LeCompteAsso**.

FÉDÉRATION FRANCAISE DE FLYING DISC

Athlética 64 Rue des Bouquinvilles, 95 600 Eaubonne

Tel : 09 53 68 14 83 Info@ff-flyingdisc.fr www.ff-flyingdisc.fr

N° Siret: 434 423 943 00043



- Agence nationale du Sport (**AnS**) « Plan Sportif Fédéral (**PSF**) » : principal financeur du sport amateur. L'AnS annonce chaque début d'année civile ses priorités dans une lettre de cadrage.
 - ➔ Les demandes sont alors à faire **via la FFFD** qui vous informe du démarrage et des modalités de chaque campagne.
- Les Projets Sportifs Territoriaux (**PST**) : sont soutenus chaque année par l'Agence nationale du Sport pour accompagner au plan local des associations qui mènent des actions en faveur du développement des pratiques sportives.
 - ➔ Pour ces crédits instruits au niveau territorial chaque région organise sa campagne, en cohérence avec les orientations nationales et en fonction des spécificités locales. Elle détermine également son calendrier de mise en œuvre.
<https://www.agencedusport.fr/les-projets-sportifs-territoriaux-pst>
- L'Agence Régionale de Santé (**ARS**) : il peut être utile de regarder leurs appels à projets orientés autour du sport-santé.
<https://www.ars.sante.fr/liste-appels-projet-candidature-nationale>
- **France Travail**-clubs sportifs engagés : propose des appels à projets pour le soutien des clubs sportifs engagés sur des actions d'insertion par le sport.
<https://lesclubs-sportifs-engages.francetravail.fr/financement/aap-2026>
- **Pass'Sport** : ce dispositif mis en place après le covid évolue chaque année et même s'il ne s'agit pas à proprement parler d'une subvention directe pour les clubs, il incite certains jeunes à s'inscrire et donc augmente les recettes de cotisations.
 - ➔ Les remontées de codes des Pass'Sport doivent être faites avant le 31 décembre.

Niveau européen :

Les grosses associations sportives (ligues ou clubs employeurs) peuvent parfois bénéficier de financements dans le cadre de programmes européens tel que Erasmus+ Sport.

Le volet Sport du programme Erasmus+ permet de financer des projets qui valorisent la dimension européenne du sport en faisant la promotion de sa pratique et des valeurs qu'il véhicule.

FÉDÉRATION FRANCAISE DE FLYING DISC

Athlética 64 Rue des Bouquinvilles, 95 600 Eaubonne

Tel : 09 53 68 14 83 Info@ff-flyingdisc.fr www.ff-flyingdisc.fr

N° Siret: 434 423 943 00043



<https://info.erasmusplus.fr/erasmus/qu-est-ce-qu-erasmus/les-secteurs/126-sport.html>

Autres types d'aides possibles :

- La **CAF** : peut soutenir les associations proposant des activités périscolaires. Renseignez-vous auprès de votre CAF locale si vous êtes concernés.
- Les financeurs privés via du **mécénat** ou du **sponsoring**.
- Le **Crowdfunding** : financement participatif.
- Les appels à projets de fondations : banques, distributeurs, groupement de BTP.. qui ont parfois des enveloppes au niveau local, notamment pour les projets visant le sport féminin et l'insertion.

3. Importants :

Ces dernières années les subventions sont devenues moins « automatiques » et les exigences se sont accrues. Les appels à projets sont souvent orientés vers les thématiques suivantes : écologie, féminisation, inclusion, impact social, sport santé.

Le nom des dispositifs, leur montants, leurs priorités et les calendriers changent en fonction des régions ou départements !

4. Conseils pour présenter un dossier

Pour gagner du temps lorsque vous préparez un dossier de subventions, pensez à préparer en amont :

- Les statuts de l'association (à jour).
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) au nom de l'association.
- L'attestation d'affiliation à la FFFD (trouvable sur E-Flying).
- Le bilan financier de l'exercice précédent.
- Le budget prévisionnel de l'action ou du projet.
- Le compte-rendu financier des subventions précédentes (si nécessaire).
- Le compte-rendu de la dernière AG.

FÉDÉRATION FRANCAISE DE FLYING DISC

Athlética 64 Rue des Bouquinvilles, 95 600 Eaubonne

Tel : 09 53 68 14 83 Info@ff-flyingdisc.fr www.ff-flyingdisc.fr

N° Siret: 434 423 943 00043



Pour qu'un dossier soit convaincant il doit :

- **Répondre aux priorités mises en avant dans l'appel à projet :** lisez attentivement la lettre de cadrage avant de rédiger votre projet. Chaque financeur a ses priorités (femmes, handicap, QPV, environnement...).
➔ Votre projet doit y répondre explicitement.
- **Chiffrer et justifier :** soignez votre budget prévisionnel. Il doit être **à l'équilibre**, réaliste, clair et détaillé pour inspirer confiance. Les contributions en nature/ bénévoles doivent y apparaître. Joignez des devis si nécessaire et s'ils permettent d'appuyer votre demande.
- **Quantifier les bénéficiaires :** indiquez le nombre de pratiquants concernés, leur profil (âge, public cible), et l'impact attendu.
- **Respecter les délais :** un dossier hors délai est automatiquement irrecevable. Notez-vous donc les dates butoirs dès la publication de l'appel à projets.

FÉDÉRATION FRANCAISE DE FLYING DISC

Athlética 64 Rue des Bouquinvilles, 95 600 Eaubonne

Tel : 09 53 68 14 83 Info@ff-flyingdisc.fr www.ff-flyingdisc.fr

N° Siret: 434 423 943 00043



5. Contacts spécifiques par ligues / comités :

- ➔ Ci-dessous chaque ligue, comité, club peut ajouter les **subventions spécifiques** dont ils ont connaissance, propres à leur territoire.

- ➔ Les ligues, comités et clubs peuvent également ajouter les coordonnées de référents dont elles ont la connaissance, capables d'accompagner les structures dans le montage ou le dépôt de leur dossier de subvention.

FÉDÉRATION FRANCAISE DE FLYING DISC

Athlética 64 Rue des Bouquinvilles, 95 600 Eaubonne

Tel : 09 53 68 14 83 Info@ff-flyingdisc.fr www.ff-flyingdisc.fr

N° Siret: 434 423 943 00043